

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / n°11

Demande de crédit d'étude relatif à la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires, entre l'Avenue Général-Guisan et le Chemin du Rosey

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, Rapportrice Susete Ulliel excusée le 17 janvier 2022
Messieurs	Edouard Dubuis Christian Joly, Président Alexandre Sobredo, Laurent Théodore

s'est réunie le 11 octobre 2021 et 17 janvier 2022. Madame la Municipale Margareth Ruchti a participé à la première partie des deux séances pour informer et répondre aux questions. La Commission la remercie pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

Discussion

Il est rappelé que la mise en séparatif dudit tronçon est une exigence du Plan Général d'Evacuation des Eaux.

La Commission s'est assurée que le montant demandé de CHF 85'577.55 (plus imprévus et divers de 10%) arrondi à CHF 95'000.00 couvre l'ensemble des prestations du bureau d'ingénieurs pour la réalisation de l'étude.

La Commission a demandé si les honoraires des prestataires étaient calculés selon un forfait ou au nombre d'heures effectives de travail. Il en ressort que pour les prestations d'établissement du projet et mise à l'enquête, le montant de CHF 35'371.85 TTC est forfaitaire. Quant à la partie d'appel d'offre, le montant de CHF 9'247.80 TTC est soumis à de possibles variations selon le temps qui y sera consacré.

La Commission s'est enquis de savoir si cet investissement aura un impact sur la participation de la Commune à l'AIER. L'amélioration du séparatif a une conséquence sur les frais d'exploitation de la STEP par la diminution du volume d'eau à relever et à épurer, cependant un montant en francs est difficilement quantifiable.

Il est relevé que le SIDERE pour sa part entreprendra ses travaux avec ou sans la mise en séparatif de la Commune.

La Commission est donc favorable à ce crédit d'étude. Après avoir été validé, mis à l'enquête et mis en soumission, le projet fera l'objet d'un nouveau préavis qui sera soumis au Conseil communal pour validation de la réalisation des travaux.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances vous demande, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2021-2026 / No 11 de la Municipalité du 27 septembre 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

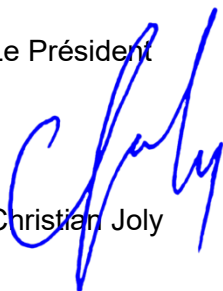
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe de la mise en séparatif de l'avenue Général-Guisan et le chemin du Rosey ainsi que le remplacement des services ;
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement, selon le projet mis à l'enquête publique, et à imputer cette somme sur le compte 4600.504011 « services industriels – EU- EC étude séparatifs Général-Guisan et le chemin du Rosey » ;
3. Accorde un crédit de Fr. 95'000.- et autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 5 ans, à raison de Fr. 19'000.- par année, à porter en compte dès le budget 2023 ;
4. Autorise la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de Fr. 95'000,- auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;

Au nom de la Commission :

Le Président

Christian Joly



La Rapportrice

Valérie Schlup



Rolle, le 20 janvier 2022